



FÉDÉRATION
DES FINANCES *Oise*

Compte-Rendu

CHS-CT du 4 octobre 2016

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016



A nouveau, les syndicats se sont indignés à propos des méthodes *contrevenantes* de la direction : la camionnette Trafic Renault grise serait toujours utilisée depuis le CHS de juin, bien que son contrôle technique soit périmé (en juin, la direction expliquait que les réparations engageant la sécurité des agents restaient effectuées, et que le véhicule restait assuré au tiers, assumant ainsi le fait de rouler, en mode "hors la loi", sans contrôle technique).

Quel contre-exemple de l'exemplarité si chère à Bercy !!!

4 POUR : 3 **FO FINANCES** + 1 SFP
2 abstentions : 2 CGT

Le procès-verbal est approuvé.

2) Compte-rendu du groupe de travail du 8 juillet 2016 portant sur les fontaines à eau, le maintien du parc en l'état actuel ou sur son évolution

Au départ, l'implantation des fontaines à eau dans nos bâtiments avait été permise et financée par le CHS-DI de l'Oise (= CHS Départemental Interdirectionnel, désormais remplacé par le CHS-CT).

A l'initiative de la direction, un groupe de travail s'est réuni cet été pour rationaliser le parc des fontaines à eau dans le département, en faisant un point sur le parc actuel.

A ce jour, 50 fontaines sont déployées dans l'ensemble des services. Beaucoup sont anciennes. Leur entretien correct est compromis car il devient difficile, voire impossible, de se procurer certaines pièces détachées.

26 fontaines seront renouvelées sur 3 ans : elles seront remplacées par des fontaines de marque Mistral (marché UGAP) avec contrat d'entretien et achat de filtres. A l'occasion du changement de prestataire, **FO** a de nouveau demandé la mise en place d'un étiquetage permettant le suivi des entretiens et des changements de pièces réalisés.

Les services qui seront dotés d'une nouvelle fontaine sont :

- les postes de plus 6 agents,
- les trésoreries de moins de 6 agents sans "coin repas" recensé.

Quant aux anciennes fontaines dont le remplacement n'est plus programmé, elles continueront à être entretenues tant que possible, puis seront remplacées par redéploiement du parc actuel. Aucune rupture des prestations ne devrait intervenir à moyen terme.

Et, bien entendu, ce plan n'est pas figé : il pourra évoluer le moment venu, en fonction des besoins constatés. N'hésitez pas à contacter **FO** qui restera très vigilant à ce sujet.

	CFP	fontaine(s) actuelle(s)	en place depuis	fontaine(s) future(s)	explication
1	Amendes	1		1	remplacement du parc sur 3 ans par de nouvelles fontaines du marché UGAP : fontaines Mistral avec contrat d'entretien annuel et achat de filtres en sus
2	Auneuil	1	2008	1	
3	Beauvais mun	1	2009	1	
4	Breteuil	1	2008	1	
5	Chambly	1	2013	1	
6	Chaumont	1	2008	1	
7	CHI	1	2008	1	
8	Clermont	2	2009	1	
9	Compiègne	3	2008	3	
10	Creil	1	2007	1	
11	Creil mun	2	2007	1	
12	Crépy	1	2008	1	
13	Grandvilliers	1	2007	1	
14	Lassigny	1	2013	1	
15	Méru	2	2010	1	
16	Noyon	1	2013	1	
17	Senlis	2	2008	2	
18	Sérifontaine	1	2008	1	
19	St Leu	1	2013	1	
	Noailles	1	2008	0	fermeture définitive du poste au 01/01/2017
	Ribécourt	1	2010	0	
1	Attichy	1	2008	0	coin repas (eau potable et réfrigérateur) : la fontaine actuelle sera entretenue tant qu'elle fonctionne et remplacée si un redéploiement est possible
2	Bresles	1	2008	0	
3	Chantilly	1	2007	0	
4	Estrées	1	2008	0	
5	Formerie	1	2010	0	
6	Froissy	1	2008	0	
7	Liancourt	1	2007	0	
8	Mouy	1	2011	0	
9	Nanteuil	1	2008	0	
10	Neuilly	1	2013	0	
11	Pont	1	2013	0	
12	St Just	1	2011	0	
13	Thourotte	1	2008	0	
	Paerie	1	2007	0	toutes les fontaines actuelles seront entretenues tant qu'elles fonctionnent et remplacées si possible (attention : cible à revoir en fonction des déménagements attendus)
	Direction	9		4	
	TOTAL	50		26	

unanimité POUR : 3 **FO FINANCES** + 1 SFP + 2 CGT

3) Budget 2016 : utilisation du solde des crédits

Le solde des crédits 2016 de notre CHS-CT sera notamment utilisé pour améliorer les conditions de vie au travail suite aux préconisations du DUERP¹ reportées dans le dernier PAP². Les achats suivants sont validés à ce titre :

- dalles de faux plafond aux capacités acoustiques améliorées (SIP de Beauvais)
- isolation phonique des baies de brassage (Chambly et Clermont)
- 25 luminaires basse tension
- 10 radiateurs à bain d'huile
- 30 ventilateurs
- 30 repose-pieds
- 20 pupitres flexdesk
- 100 tapis de souris ergonomiques
- 48 flacons de gel hydroalcoolique désinfectant
- 21 sièges de bureau (+ 21 payés par la direction).



¹ DUERP = Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (en ligne sur Ulysse 60)

² PAP = Programme Annuel de Prévention (recensement d'actions prioritaires découlant du DUERP)

A la demande de **FO**, les financements supplémentaires suivants ont été acceptés :

- 20 trousseaux de secours SST³
- 2 panneaux "sens interdit" pour sécuriser la circulation dans le parking de Compiègne
- 1 miroir pour sécuriser la sortie du parking de St Just-en-Chaussée
- des clés USB permettant de faire des **relevés de température** et d'hygrométrie.

La présidente n'a pas compris l'intérêt de ce dernier d'achat. Rappelons qu'elle bénéficie d'un bureau climatisé, contrairement aux collègues qui souffrent atrocement de la chaleur.

Plus de 40°C dans les bureaux même sans canicule, ON EN A MARRE !!!

Pour **FO**, il est urgent d'agir très concrètement, et ça commence par la possibilité de mesurer les températures dans les bureaux. L'assistant de prévention disposait déjà d'un sonomètre (pour le bruit en cas de travaux notamment), mais il n'avait pas de quoi enregistrer un relevé de température. Voilà qui est réparé. A Beauvais, en plus de la chaleur, l'**absence de renouvellement de l'air** est un grave problème, qui exacerbe les effets néfastes des températures élevées dans les bureaux, au point d'avoir des effets immédiats sur la santé des travailleurs, donc de justifier un **droit de retrait**.

FO rappelle, à bon entendeur, la recommandation CNAMTS R.226 : "Pour les employeurs, organiser l'évacuation des locaux climatisés si la température intérieure atteint ou dépasse **34°C** en cas de défaut prolongé du renouvellement de l'air."

Les salariés peuvent exercer leur droit de retrait s'ils estiment que la situation les met en danger. C'est une décision individuelle, dont la seule obligation est d'avertir son employeur. Reste, qu'en cas de litige, mieux vaut tout de même avoir quelques preuves de ces chaleurs excessives (bulletin météo, coupure de presse, témoignages d'autres employés, relevé de température...). Le salarié devra ainsi démontrer que son motif de droit de retrait était raisonnable. Dans un deuxième temps, les salariés peuvent aussi saisir l'inspection et/ou la médecine du travail en cas, par exemple, de climatisation défaillante.



unanimité POUR : 3 **FO FINANCES** + 1 SFP + 2 CGT

4) Point sur l'adaptation des structures et du réseau pour 2017

voir le [compte-rendu FO du dernier CTL](http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/) en ligne sur notre site Internet <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Les fermetures (Noailles, Ribécourt) seront effectives au 1^{er} janvier 2017.

Les restructurations (missions foncières, dissolution des CDIF dans les SIP, transfert de l'enregistrement de Compiègne au SPF-E de Senlis, SPF-E de Beauvais) sont prévues au 1^{er} septembre 2017.

Les fiches d'impact, à peine actualisées, sont ici soumises sans faire l'objet d'un nouveau vote (les syndicats se sont systématiquement opposés à tous ces projets en comité technique à 4 reprises⁴, et dans un précédent CHS-CT⁵).

Il est manifeste que la direction ne prend pas ces fiches d'impact au sérieux et n'y voit, au mieux, qu'un exercice obligé.

³ SST = Sauveteur Secouriste du Travail (pour les personnels suivant les formations SST financées par le CHS-CT)

⁴ CTL des 14-17 mars, 29 mars, 13 septembre et 3 octobre

⁵ CHS-CT du 21 mars 2016

Le 21 mars 2016, lors de la première présentation de ces fiches d'impact au CHS-CT, **FO** avait reproché que les restructurations de 2016 n'aient pas fait l'objet d'une fiche d'impact (redevance intégrée au pôle CE de Beauvais, SPF-E de Senlis).

La réponse de la direction avait été édifiante, **FO** vous la livre telle que rapportée dans le procès-verbal :

Mme la Présidente rappelle que seuls les projets importants au sens du décret de 2011 sont présentés au CHS-CT pour avis avec la rédaction d'une fiche d'impact. A propos du SCRA, ce projet, ne concernant que deux agents et un déménagement sur le même site fera l'objet d'une présentation en comité technique.

Les collègues du **SPF-E de Senlis** et de la **redevance** apprécieront !

Au moment où ces restructurations nous avaient été présentées, nous n'avions aucune information sur le **régime indemnitaire** des nouvelles structures. Or celui-ci a finalement évolué, comme les syndicats, mis devant le fait accompli par la DGFIP, l'ont découvert en Groupe de Travail National en avril 2016. **FO** dénonce que, dès septembre 2016, les agents nouvellement affectés en SPF ou en SPF-E ne perçoivent plus l'ACF Publicité Foncière. Le même sort est réservé aux nouveaux collègues affectés au pôle CE en charge des missions de la redevance depuis septembre 2016.



Pour **FO**, il est évident que l'impact de ces vastes plans de restructuration va bien au delà des services concernés localement : nous sommes tous concernés par un nivellement général par le bas depuis la fusion (jours comptables perdus, harmonisation pour les équipes de renfort, préparation aux concours, règles de mutations...), ainsi que par la concentration des services.

De même, quand **Noailles** fermera ses portes, comment la trésorerie de Neuilly va-t-elle s'en sortir ? **FO** juge pertinent qu'une fiche d'impact soit établie pour le service qui récupère les missions, en triplant son activité⁶ au 01/01/2017 sans aucune garantie quant aux moyens alloués pour assurer une telle transition !



Pour la direction, il est inutile d'établir une fiche d'impact pour **Neuilly** ou pour **Thourotte** : l'équipe de renfort sera affectée en conséquence, point. Et pour cause, c'est hélas le seul joker qui puisse être sorti à ce stade. Mais peut-être aurait-il fallu se poser les bonnes questions quand il était encore temps au lieu de foncer tête baissée ?

Faute de mieux et face au mépris de la direction, en mars, **FO** avait demandé et obtenu que l'ISST⁷ visite rapidement les 2 trésoreries de Neuilly et de Thourotte.

Même scénario pour le **SPF-E de Beauvais** : quasiment tout le monde va devoir déménager sur le site de Beauvais pour permettre cette opération, mais ça non plus, ça ne figurait pas dans les fiches d'impact. **FO** avait immédiatement tiré la sonnette d'alarme dès le premier comité technique de mars, mais la direction est restée sourde, et, une fois de plus, a foncé tête baissée.

Quant aux collègues du **CDIF de Compiègne**, la fiche d'impact ne dit toujours pas si ils pourront rester dans leurs locaux actuels, comme ils le souhaitent. Interrogée par **FO**, la direction sort sa langue de bois et répond : *"rien ne presse pour le déménagement des collègues du CDIF de Compiègne qui pourront continuer à réaliser leur mission dans leur bureau actuel après le 1^{er} septembre 2017, néanmoins à terme ils ont vocation à rejoindre le SIP"*.

En conclusion, les impacts ne sont pas mesurés et ce "point" était évasif, négligé.

⁶ Et sans doute davantage, car plusieurs budgets de Chambly arrivent à Neuilly au 1^{er} janvier 2017 (conséquence du SDCI)

⁷ ISST = Inspecteur Santé Sécurité au Travail

5) Point sur les travaux d'installation des guichets sécurisés (Ad'AP)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour les établissements recevant du public. Après validation par le préfet, un échéancier est déclenché pour la mise en accessibilité.

C'est ainsi que, ô surprise, la DDFiP a décroché un budget de près de 200.000 € pour installer 12 nouveaux guichets sécurisés, adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux seront effectués dans l'ordre suivant jusque fin novembre 2016 : Nanteuil, Bresles, Estrées, Attichy, Méru, Formerie, Saint-Leu, Compiègne, Froissy, Chambly, Neuilly, et Auneuil.

6) Questions diverses

- Interrogée quant au déroulement de la **nouvelle campagne du DUERP**, la direction nous a annoncé que, conformément à la note de cadrage de la Centrale, cette année, aucune remontée des services ne serait sollicitée. Pour **FO**, ce n'est pas pas parce qu'on ne vous demande pas votre avis que vous ne devez pas le donner ! Si certaines situations particulièrement inconfortables persistent ou se détériorent, si de nouveaux risques apparaissent, n'hésitez pas à nous en informer afin que nous puissions défendre au mieux vos intérêts dans les prochains Groupes de Travail (de novembre à février).
- La journée d'action (action sociale et MGEFI) sur "**les méthodes de gestion du stress**" aura lieu le 17/10 après-midi à Clermont, les inscriptions sont nombreuses mais il reste quelques places pour les retardataires.
- Concernant les **moisissures** qui pullulent à **Compiègne**, la direction ne prévoit RIEN ! Pas de rafraîchissement bien que les murs soient constellés de champignons, pas de coup de peinture pour améliorer le cadre de travail, RIEN. Seul maigre espoir, une demande de financement d'une VMC pour l'ensemble du site a été présentée au préfet de région, mais **FO** doute que cette dépense relève du BOP correspondant.
- Au sujet des **déménagements à Beauvais**, la direction a botté en touche : ce n'est que le 13 octobre après-midi que seront présentés les plans prévisionnels aux organisations syndicales... sachant que la même présentation aura été faite dès le matin aux chefs de service, sachant que déjà beaucoup sont au courant et que les fuites sont nombreuses. Une vulgaire réunion informelle pour un tel chamboule-tout, c'est inédit, a fortiori quand un CHS-CT se tient quelques jours plus tôt. Quant à prévenir les syndicats après les chefs de service, c'est une pure provocation. Et comme la direction n'est plus à ça près, les plans présentés seront accompagnés d'un planning des opérations : bingo ! Si le planning est déjà prêt, difficile de croire que c'est un projet amendable qui nous sera soumis le 13/10. Bref, encore un passage en force. Encore des décisions dans l'urgence. Et toujours contre l'intérêt des personnels.
- Enfin, les questions suivantes sont restées **sans réponse** :
 - Qui est le nouveau médecin référent de la DDFiP chez MEDISIS ?
 - Quid de l'intervention pratiquée sur la porte du coffre de Compiègne ?
 - Qui installera le plan incliné d'accès à Compiègne pourtant déjà financé par ce CHS ? Quand ?



✂-----

F.O.-DGFIP 60 Bulletin d'adhésion - 2016

Je soussigné(e)

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- GRADE : _____
- INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____ %
- POSTE DE TRAVAIL : _____

N° Agora : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à _____ le _____

(signature)



possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP** Oise

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt** à hauteur de 66%